



Amiens, le 12 février 2021

**Chers collègues planteurs,**

Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous faire connaître l'actualité et les projets de la société **Avenir Sucre, Organisation de Producteurs** en cours de création **dédiée aux planteurs livrant Saint Louis Sucre.**

La vocation principale de la société Avenir Sucre est de **représenter économiquement les planteurs adhérents**, tant au niveau de Saint Louis Sucre que de sa maison-mère Südzucker, et cela rappelons-le, sans transfert de propriété : les planteurs adhérents à Avenir Sucre restent maîtres de leur contrat signé individuellement avec Saint Louis Sucre.

À ce stade, la société Avenir Sucre est créée, les statuts ont été déposés, un bureau complet est en place, et **nous sommes forts d'une centaine d'adhésions et de deux représentants en Commission de Répartition de la Valeur**, où Avenir Sucre s'engage à défendre le revenu des planteurs.

La campagne betteravière difficile que nous venons de vivre a renforcé notre motivation à agir pour l'avenir de notre débouché betteraves. Et nous nous sommes d'ores et déjà mobilisés sur plusieurs projets que nous souhaitons partager avec vous. Dès la campagne 2021, nous proposons 3 actions concrètes :

**1. Accompagner la mise en place de parcelles sans NNI**

C'est stratégique car il s'agit, dans le cadre du plan de prévention de la filière, d'identifier les pratiques permettant de sortir la betterave des NNI. 6 planteurs adhérents d'Avenir Sucre se sont portés volontaires pour participer au réseau pilote conduit avec le programme Mont Blanc.

**2. Protéger les pollinisateurs par la mise en place de zones mellifères**

C'est nécessaire, car la ré autorisation temporaire des NNI s'accompagne de l'obligation de favoriser les pollinisateurs et les auxiliaires. L'un des moyens d'y parvenir et de montrer notre volonté commune d'agir en ce sens et de multiplier les implantations de parcelles mellifères. Avenir Sucre s'est donné comme objectif d'en implanter plus de 500 à horizon 2023 chez ses adhérents. En contrepartie :

- Ils recevront gratuitement les semences nécessaires : soit un mélange à floraison estivale (annuelles) soit un mélange à floraison plus tardive (vivaces) pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>.
- Ils percevront cette année une indemnité de 150 € par zone mellifère implantée ; elle sera versée par Avenir Sucre en contrepartie de la mise en place d'un panneau informatif sur la protection des pollinisateurs.



### **3. Accompagner la mise en place d'essais innovants et complémentaires aux études ITB dans le cadre du programme Mont Blanc**

C'est déterminant car on ne peut pas être sourd aux demandes des consommateurs et des clients qui souhaitent voir évoluer nos techniques culturales ; ceux qui pratiquent la vente directe en sont particulièrement conscients. Nous devons donc être précurseurs.

C'est pourquoi Avenir Sucre propose à Saint Louis Sucre de mettre en place une vingtaine d'essais agronomiques qui compléteront le dispositif Mont Blanc. En contrepartie de leur engagement à implanter, suivre et récolter ces essais sur leurs parcelles, les planteurs adhérents recevront de la part de Saint Louis Sucre une indemnité que nous avons négociée pour eux.

Enfin, dans le cadre du plan de relance national, France Agrimer met en œuvre un programme d'aides aux investissements en exploitation agricole pour la protection contre les aléas climatiques à hauteur de 70 Millions d'Euros. Nous sommes en train d'étudier les modalités d'attribution de ces aides en fonction des critères d'éligibilité définis et nous reviendrons vers vous.

Comme vous le voyez, Avenir Sucre est déjà très mobilisé pour la prochaine campagne.

***Si vous aussi vous pensez que nous devons aller de l'avant, rejoignez-nous ! Plus nous serons nombreux, plus fort sera notre pouvoir de négociation vis-à-vis de l'industriel***

Pour devenir adhérent d'Avenir Sucre c'est simple, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion joint à ce courrier. Nous vous demandons de verser 20€ de parts sociales (10 parts de 2€) par contrat de livraison engagé avec Saint Louis Sucre. Ceci permettra de constituer le capital social de notre société Avenir Sucre.

Et si vous souhaitez participer à « l'opération bandes mellifères » et/ou aux « essais innovation Mont Blanc », cochez la case correspondante dans le bulletin d'adhésion.

Dernier point : comme nous ne disposons pas de l'ensemble des adresses postales des planteurs livrant Saint Louis Sucre, nous vous remercions de transmettre l'information à votre entourage. Nous comptons sur vous.

Très cordialement

**Olivier HAROU**  
olivier.harou@orange.fr

**Patrick LEGRAS**  
legras.patrick@orange.fr

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.avenirsucre.fr](http://www.avenirsucre.fr)



## Bulletin d'adhésion à l'OP Avenir Sucre

À retourner à :  
AVENIR SUCRE - Bureau 225  
518 rue Saint Fuscien  
80000 Amiens

Je soussigné (Nom prénom) \_\_\_\_\_

Demeurant à (adresse) \_\_\_\_\_

Tél portable : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de  Exploitant agricole à titre individuel  
 Représentant de la société d'exploitation agricole ci-après désignée  
Dénomination sociale et forme juridique de la société (SCEA, GAEC, EARL):  
\_\_\_\_\_  
Siège social : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
RCS et n° d'immatriculation : \_\_\_\_\_  
En qualité de (ex : gérant...) : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance des statuts d' Avenir Sucre disponibles sur le site [avenirsucre.fr](http://avenirsucre.fr)  
Je déclare vouloir adhérer et je joins à cet engagement un chèque de 20€ à l'ordre de Avenir Sucre.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signature

**Je suis déjà adhérent à Avenir Sucre**

**Je souhaite aussi bénéficier de l'offre « implantation de parcelles mellifères »\***

J'ai bien noté que les semences seraient mises à ma disposition gratuitement et que je recevrais, de la part d'Avenir Sucre, une indemnité de 150 € pour la mise en place d'un panneau informatif (pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>) sur la protection des pollinisateurs.

J'opte pour le mélange à floraison estivale à dominante d'annuelles (phacélie, luzerne, moutarde blanche, moutarde brune, sainfoin, sarrasin, trèfle d'Alexandrie, trèfle blanc nain, vesce velue, melilotus alba, tournesol)

J'opte pour le mélange à floraison plus tardive dominante de vivaces (sainfoin, mélilot, trèfle violet, trèfle de Perse, trèfle incarnat, phacélie, bourrache, sarrasin)

**Je souhaite aussi participer aux « essais innovations Mont Blanc »\***

J'ai bien noté que ces essais, conduits à l'échelle d'une parcelle, feraient l'objet d'un suivi jusqu'à la récolte et seraient indemnisés par Saint Louis Sucre.

**Je ne souhaite participer ni à l'offre « implantation de parcelles mellifères », ni à l'offre « essais innovations Mont Blanc »**

\* Offre réservée aux adhérents Avenir Sucre.

Date limite pour faire les demandes de semences mellifères : le 5 mars 2021 (dans la limite des stocks disponibles).